Vol. XXIII. Saint-Boniface, Manitoba, 11 Octobre 1893. No. 1.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA PORTE DU PRESBYTÈRE

Petite porte close,
Où se balance au vent
Une liane rose
Qui s'accroche à l'auvent !

Porte de bois rustique
Au cintre surbaissé,
Dont le marteau gothique
N'a plus qu'un son cassé ;

Je t'aime et te salue,
Voisine du saint lieu,
Par qui toute âme élue
Communique avec Dieu !

Le sage qui demeure
Dans cette humble maison
S'y compose chaque heure
De paix et d'oraison.

Pour mieux songer au terme
Des terrestres efforts,
Solitaire, il te ferme
Sur les bruits du dehors.

Que la fortune passe,
Cherchant où s'adresser,
Modeste porte basse,
Tu la laisse passer.

Mais, si quelque misère
Vient, lasse de souffrir,
Tu ne résistes guère
Au besoin de t'ouvrir.

A celui qui te pousse,
Sur les pieux degrés,
Une voix grave et douce
Dit aussitôt : "Entrez !"

Béni soit, porte aimée,
Ce bienfaisant accueil.
Ta bonne renommée
Se répand loin du seuil.

Petite et secourable,
Il n'existe à mes yeux
De porte préférable
Que la porte des cieux.

J. AUTRAN,
de l'Académie française.

N'ÉMIGREZ PAS

LA RÉDUCTION DES GAGES DANS NOS FILATURES

On lit dans le *National* de Lowell :

" Des avis annonçant la réduction des gages ont été placardés, hier matin, dans plusieurs manufactures, y compris le Lawrence et le Merrimack, où tous les employés ont reçu des circulaires se rapportant à la réduction qui est de 8 à 10 pour cent.

" Un fileur, de la manufacture du Massachusetts, disait hier que pour le fil No 11 il était payé 31.4 cents par écheveau et qu'après la réduction annoncée, il ne recevrait que 28.4 cents. Fabriquant environ 34 écheveaux par semaine, la diminution serait de 85 cents, ou environ 8 pour cent.

" Dans différents départements du Lawrence — surtout dans la Hosiery — et du Merrimack, les ouvriers protestent contre la réduction et il n'y aurait rien d'étonnant que les mécontents se missent en grève avant longtemps.

" Comme nous l'avons déjà annoncé, les travaux seront repris au Tremont et Suffolk lundi prochain.

" On nous apprend cependant de source certaine que plusieurs centaines de métiers sur lesquels l'on tisse les cotons de couleurs (barré et carreauté) ne seront mis en opération que plus tard.

" Les travaux à la manufacture du Hamilton ont été repris ce matin.

" Les ouvriers employés à la fonderie de la Lowell Machine Shop ne travaillent que cinq jours par semaine.

" Les travaux de la U. S. Cartridge Company ont été repris hier.

" A la filature du Appleton les travaux peuvent être repris d'un jour à l'autre."

Au Canada le travail est régulier, abondant ; les grèves non pas rares, mais absolument nulles. Aux Etats-Unis le travail est intermittent et les grèves nombreuses.

Reste la question des salaires ; or, le *National* nous apprend qu'un ouvrier fileur, travaillant à plein temps, ne peut gagner que $9.82 par semaine.

Est-ce la peine d'émigrer ? Evidemment non ; l'ouvrier au Canada peut trouver au pays du travail plus régulier et mieux rétribué.

Pour le retenir sur le sol, il suffirait d'aider au développement de quelques-unes de nos industries nationales, des petites industries surtout, et de les soustraire à des avocats besogneux.

Quand nos gouvernants s'occuperont-ils de ces côtés de la question ouvrière ?

CONTRE LES FEMMES

Le spécialiste italien bien connu, le docteur Cesare Lombroso, traite dans un article que publie la *Revue des Revues*, la question du génie et du talent chez les femmes. Il dit que pour établir une limite différentielle entre le *génie* et le *talent*, il suffit de se tourner vers les femmes : les femmes peuvent avoir, en effet, de grands talents ; elles n'ont pas de génie, sauf de très rares exceptions.

Est-ce l'influence des conditions sociales ? Est-ce, comme on l'a dit quelquefois, l'ignorance dans laquelle on tient la femme, ou les entraves qu'elle rencontre sur son chemin ? M. Lombroso ne croit pas que ce soit là les causes de l'infériorité de la femme. D'abord, l'ignorance des femmes n'est pas aussi générale qu'on voudrait le faire croire. A différentes époques de l'histoire, les femmes des classes élevées recevaient la même instruction que les hommes. Les femmes de l'aristocratie française au dix-huitième siècle, par exemple, étaient des plus instruites et fréquentaient assidument les cours de Lavoisier, de Cuvier, etc.

" Or, dit Lombroso, aucun génie féminin ne s'est élevé dans ce groupe de femmes savantes.

" Il est avéré qu'il n'a y a peut-être pas autant de centaines d'hommes, qu'il y a de milliers de femmes qui jouent du piano. Cependant on ne voit pas parmi les femmes se dresser de grands génies musicaux, bien qu'elles ne rencontrent dans ce domaine aucun obstacle, soit de nature sexuelle, soit de nature sociale, pouvant expliquer ce phénomène. Le nombre des femmes peintres surpasse dans l'Amérique du Nord, de beaucoup celui des hommes, et le nombre des doctoresses y atteint à l'heure qu'il est, le chiffre de 3,000. La statistique établit qu'il y avait en France, que d'institutrice (environ 100,000 pour les deux sexes). Or, à part les très rares exceptions qui, comme Mme Kowalewski, Rosa Bonheur, la Cattani, ont surnagé dans le flot des médiocrités, où sont les femmes qui ont doté la medecine, la peinture ou l'enseignement de données nouvelles ou d'observations importantes ? "

Le génie se rencontre donc très rarement chez les femmes ; et, quand il se rencontre, il est moins intense que le génie des hommes. Vous nommerez Mary Sommerville dans le domaine des sciences physiques, G. Elliot, George Sand, Mme de Staël dans la littérature ; Rosa Bonheur, et Lebrun dans les arts. Ce ne sont point des sommets comme Michel Ange, Newton ou Shakespeare. Il est vrai que des femmes ont montré beaucoup d'ingéniosité à la tête des gouvernements ; telles, Pulchérie, Marie de Médicis, Marie-Thérèse, Catherine II.

Concourt a dit : " Il n'y a pas de femmes de génie ; lorsqu'elles sont des génies, elles sont des hommes." M. Lombroso trouve cette observation infiniment juste ; il la reprend pour son compte, en affirmant que l'ingéniosité concorde toujours chez la femme avec certaines anomalies organiques.

Presque toutes les femmes éminentes des lettres ont eu quelque chose de masculin non-seulement dans leurs œuvres, mais aussi dans leur physionomie et dans leurs gestes.

En terminant son étude sévère, M. Lombroso accorde aux femmes un certain nombre de circonstances et quelques menues consolations. Il reconnaît que la femme peut se distinguer dans la politique par son tact et sa finesse instinctive. Il ajoute que s'appliquant à l'instruction, la femme devient sans peine le meilleur des instituteurs. Pas de génie, c'est vrai ; mais en talent, la femme peut égaler ou dépasser l'homme. Elle excelle dans certaines industries artistiques et dans l'art dramatique. Toutes les fois qu'il s'agit, non de créer, mais d'appliquer ou de s'assimiler les idées des autres, ou d'imiter, la femme est admirable.

LE DERNIER MOINE DE SAINT-AUBIN

L'abbaye de Saint-Aubin était riche. Quand vint la révolution, les moines n'émigrèrent pas. Ils étaient peu nombreux et ne remplissaient qu'une aile de leur vaste monastère, où les cellules se suivaient, toutes ouvertes sur le même corridor. Une nuit d'hiver, les révolutionnaires firent invasion chez ces pauvres religieux trop confiants. Sans autre forme de procès, ils les massacrèrent, à l'exception d'un seul, le plus jeune qui, occupant la cellule la plus éloignée, put échapper avant qu'on arrivât jusqu'à lui.

Lorsqu'il eut fait quelques pas hors de la clôture, ce jeune religieux pensa qu'on le trouverait aisément et que ce n'était pas la peine de fuir ni de conserver sa vie. Il se mit à genoux, attendant les assassins. Cependant les assassins ne vinrent pas. Au bout de quelques heures, saisi de froid et tourmenté par la faim, le moine se releva et se mit tranquillement en quête d'un refuge. Il trouva une chaumière dont les habitants le tinrent caché tout le temps de la persécution. Quand il y eut un peu de sécurité, il revint à l'abbaye. Depuis la nuit du massacre, elle était déserte, défendue par la terreur ; personne n'y avait osé entrer. Le religieux trouva les restes de ses frères à la plrce où les assassins les avaient laissés. Il donna la sépulture. Ensuite il s'établit dans sa cellule. Il vêcut là de longues années, avec quelques anciens serviteurs revenus comme lui. Il faisait les offices monastiques et se considérait comme seigneur et maître de tous les domaines que la communauté n'avait pas régulièrement et volontairement aliénés. Quand on chassait dans la forêt sans sa permission, il protestait contre cette usurpation de son droit de propriété. Le dernier moine de Saint-Aubin était un homme d'aspect sévère, qui parlait peu et que l'on voyait encore plus rarement sourire.

Un soir, deux voyageurs, surpris par un effroyable orage, se réfugièrent à l'abbaye. Le moine, averti par ses serviteurs, vint au devant d'eux et leur rendit en personne les devoirs de l'hospitalité, comme il avait d'ailleurs coutume. L'un des deux voyageurs était un homme d'un certain âge, d'assez mauvaise figure, et qui paraissait préoccupé et presque craintif ; l'autre était son fils, garçon de vingt ans. Après qu'ils eurent bu et mangé et qu'ils se furent réchauffés auprès d'un bon feu, le père parla de reprendre sa route. L'orage continuait ; le religieux leur conseilla de passer la nuit. C'était l'avis et le désir du jeune homme.

—Mon père ne voulait pas entrer, dit-il en souriant, il craignait un mauvais accueil ; et c'est presque malgré lui que j'ai heurté à la porte de l'abbaye.

—Il est vrai reprit l'autre, et je suis très reconnaissant de la bonne hospitalité que l'on nous donne. Néanmoins, je ne voudrais point passer la nuit ici.

Il avait l'air contraint et effaré, et balbutiait avec effort plutôt qu'il ne parlait.

Le moine insista.

—Vous ne me gênerez point, dit-il, nous avons des chambres vides. On a fait de la place ici sous la révolution...

—Oui, oui, se hâta d'ajouter le voyageur, j'ai entendu parler de cela. Mais l'orage a cessé, nous allons pouvoir partir...

Un coup de tonnerre et le bruit furieux du vent lui coupèrent la parole. Il pâlit. Le moine le regardait avec attention...

—Vous entendez, mon père, lui dit le jeune homme ; que deviendrons - nous sur le chemin par ce temps et à cette heure ?

—Quelle heure est-il donc ? dit l'homme de plus en plus pâle.

En prononçant ces mots, il tira machinalement sa montre. Le moine étendit la main et prit avec une sorte d'autorité cette montre qu'il croyait reconnaître. C'était celle qu'il avait laissée dans sa cellule en fuyant les assassins.

Il la rendit sans manifester aucune émotion.

Restez ici, dit-il, au jeune homme. Couchez-vous et reposez tranquillement dans ce lit, qui fut celui du dernier abbé de Saint-Aubin.

Vous, ajouta-t-il, en s'adressant au père, venez avec moi ; j'ai une autre chambre où peut-être vous pourrez dormir.

Il parlait d'une voix si grave et d'un visage si imposant que l'homme à qui il s'adressait se leva, prêt à le suivre, sans objecter un mot. Le moine le conduisit à l'extrémité du corridor, dans sa propre cellule, celle d'où il avait fui la nuit du massacre.

—Ici, dit-il au voyageur, le repos pourra vous être moins difficile... Il n'y a pas eu de sang versé. L'homme tomba à genoux. Le dernier moine de Saint-Aubin lui donna sa bénédiction.

—Dormez, mon frère.

Et il le laissa.

LOUIS VEUILLOT.

POUR RIRE

Un avare à son médecin :

—Comment, docteur, ai-je pu vivre trois semaines sans manger ?

—La fièvre nourrit, répond le docteur.

—Bien vrai ?

—Enormément.

—Pourrait-on pas en donner à mes domestiques ?

Melle Lili, jeune personne de cinq ou six ans, est en train de cacher sa poupée derrière une armoire.

—Que fais-tu là ? lui demanda sa mère.

—Je cache ma poupée, petite mère, parce que je serai bien heureuse quand je la retrouverai.

Au restaurant :

Le monsieur — Garçon, une crêpe.

Le garçon—Oui, monsieur.

Le monsieur—Est-ce que ça va être long ?

Le garçon—Non, monsieur, ça va être rond.

Le Manitoba.

Mercredi, 11 Octobre 1893

LE RETOUR DES ANS

Avec le présent numéro, le *Manitoba* entre dans sa vingt-troisième année.

A cette occasion, nous offrons à nos lecteurs l'expression de notre gratitude pour leurs sympathies, et leur donnons l'assurance de notre entier dévouement à leurs intérêts et aux grandes causes qui leur sont chères.

LA PAROLE DU PAPE

Le Saint-Père vient d'adresser aux Evêques de Hongrie une lettre qui contient des avis généraux sur l'éducation et les écoles. Il est très à propos, dans les circonstances où nous sommes, de mettre devant les yeux de nos lecteurs cette partie de la lettre de Léon XIII. Cette parole du Pape ne peut que nous confirmer dans l'attitude de résistance prise par nous, laquelle ne saurait changer :

Nous voulons que votre zèle s'applique à l'éducation des enfants et des jeunes gens. Nous n'avons pas l'intention de répéter ce que Nous avons dit dans la Lettre que Nous rappelions au début. Nous ne pouvons pas cependant Nous dispenser d'aborder quelques points d'une grande importance.

Quant aux écoles primaires, il faut, vénérables Frères, obtenir que les curés et les autres pasteurs des âmes, veillent avec la plus grande attention sur ces établissements, et regardent comme le devoir le plus important de leur charge l'éducation religieuse des enfants. Qu'ils ne confient pas à un représentant cette fonction si belle et si importante, mais qu'ils la gardent pour eux, qu'ils l'aient très à cœur, car d'une saine et pieuse éducation de la jeunesse, dépend non-seulement la prospérité des familles mais encore en grande partie celle de l'Etat.

Ne croyez jamais déployer une activité si grande qu'il ne soit nécessaire de la redoubler de jour en jour, pour que les écoles en profitent davantage. Il serait très à propos que, dans chaque diocèse, on nommât des inspecteurs des écoles, qu'on choisit un diocésain et des doyens, avec lesquels, chaque année, les évêques s'entretiennent de l'état des écoles, et de ce qui concerne la foi, la morale et le soin des âmes.

Que s'il est nécessaire, soit de fonder de nouvelles écoles, suivant les besoins locaux, soit d'agrandir celles qui existent déjà. Nous ne doutons nullement, vénérables Frères, que votre générosité et celle des catholiques de toute condition, dont Nous avons eu déjà bien des preuves, ne soit prompte et abondante.

Pour les écoles secondaires, comme on les appelle, et supérieures, il faut bien prendre garde que les bonnes semences déposées dans l'esprit des enfants, ne périssent misérablement chez les jeunes gens. Par votre action et par vos prières, faites donc en sorte, vénérables Frères, autant qu'il sera en votre pouvoir, que de tels périls soient détruits ou atténués ; d'abord, que votre zèle pastoral s'applique à choisir des hommes honnêtes et instruits pour instruire les élèves des éléments de la religion, et à faire disparaître les causes qui, trop souvent, nuisent à l'effet salutaire et fructueux de ces enseignements.

D'ailleurs, quoique Nous connaissions bien et que Nous ayons éprouvé les soins apportés par vous à ce que les facultés d'études supérieures, qui, d'après l'intention de leurs fondateurs, doivent être sous l'autorité de l'Eglise et des évêques, demeurent telles qu'elles ont été instituées, cependant Nous vous exhortons d'une façon très sérieuse, à ce que vous profitiez de toute occasion pour agir dans ce sens en unissant vos forces, comme c'est votre devoir Il est contraire, en effet, à la justice, que ce qui est accordé à ceux qui ne sont pas catholiques nous soit refusé, et il importe que ces fondations, faites par nos ancêtres, servent toujours non au détriment de l'Eglise et de la foi, mais à leur conservation et à leur avantage et par là-même au bien commun de l'Etat.

Enfin, Notre ministère veut que Nous vous recommandions de nouveau ce que Nous vous avons prescrit dans Notre première Lettre, au sujet des jeunes clercs et des prêtres.

Assurément, vénérables Frères, si vous devez mettre tout votre zèle à assurer la bonne éducation de toute la jeunesse, il vous est bien plus nécessaire encore de travailler à ce que ceux qui croissent pour l'espoir de l'Eglise soient dignes de l'honneur du sacerdoce, et possèdent une vertu proportionnée aux charges qu'ils auront à remplir. Les séminaires réclament à bon droit la meilleure part de votre vigilance ; mettez donc tout en œuvre pour la prospérité de ces institutions, pour qu'on y voit abonder toutes les ressources nécessaires, de sorte que les élèves, sous la direction d'hommes distingués et prudents, soient formés aux mœurs et aux vertus propres à leur ordre, et recueillent tout le fruit de la science divine et humaine.

Nouvelles Politiques

L'hon. M. Angers sera à Saint-Boniface, mardi prochain. Il y aura assemblée publique durant la soirée. L'hon. sénateur Landry accompagnera l'hon. ministre de l'agriculture.

LES MINISTRES EN VOYAGE

Deux des membres les plus importants du cabinet fédéral sont en ce moment à Winnipeg, en visite officielle ; ce sont l'Hon. M. Foster ministre des finances, et l'Hon. M. Angers, ministre de l'agriculture. Ils viennent pour étudier sur place les besoins du commerce et de l'agriculture dans l'Ouest Canadien Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue, et nous espérons que le fruit de leurs investigations contribuera au développement de cette partie de notre pays.

Arrivés dimanche après-midi, par voie de Chicago et Saint-Paul, les Hons. Ministres ont pu dès lundi se mettre en rapport avec la chambre de commerce, laquelle avait à leur remettre un mémoire élaboré sur la question du tarif.

Au cours de la journée, les Hons. Ministres ont rendu visite à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

Durant la soirée, il y eut réception chez Son Honneur le Lieutenant Gouverneur. Les salons étaient remplis. Cette réception a été un succès.

Hier soir, mardi, les membres de l'association des jeunes conservateurs, à Winnipeg, se sont formés en procession, avec musique et flambeaux. Les honorables ministres ont été ainsi accompagnés depuis le Leland jusqu'au *Granite Rink*, où des discours ont été prononcés devant une assemblée considérable.

L'Hon. M. Angers et l'Hon. M. Foster sont bien accueillis. Leurs discours reçoivent les applaudissements les plus chaleureux.

Ils doivent passer huit ou dix jours dans la province. Mardi prochain, l'Hon. M. Angers sera reçu à Saint-Boniface ; une adresse lui sera présentée.

Nous espérons que nos amis de la campagne viendront écouter l'éloquent et sympathique ministre qui sera accompagné de l'Hon. Sénateur Landry, également en visite parmi nous.

ADMIRABLES PAROLES

Nous sommes heureux de reproduire le passage suivant de l'éloquent discours de l'honorable M. Chapleau, lieutenant-gouverneur, à l'Institut Canadien de Québec :

" ......Je vois autour de votre tribune, comme on le voit du reste dans tout pays éclairé, les représentants de l'Eglise, ces gardes avancés qui, partout et toujours veillent à la conservation de la civilisation chrétienne contre les invasions qui la menacent ; contre les contagions dissolvantes de l'ignorance, et les irruptions destructives des barbares au moyen-âge, contre le doute desséchant, le matérialisme pourrissant et l'anarchisme envahissant de cette fin de siècle.

Ne les éloignez pas ; au contraire, garder-les près de vous, ces infatigables ouvriers de l'édifice national, ces apôtres de la foi ; de la foi qui fut la boussole dont s'orienta la flamme dont se réchauffa la famille canadienne aux jours d'orage, d'abandon et de deuil.

On a dit que la foi religieuse était le complètement du patriotisme ; c'est plus que cela ; la foi religieuse dans le patriotisme, c'est le parfum de la fleur, la sève dans l'arbre, l'oxigène dans le sang, l'âme dans l'organisme humain, la vie dans le corps social. Et c'est avec autant de vérité que de conviction que le grand poète à ses heures, Albert Delpit, écrivait après les désastres de la Commune de France :

" L'époque où nous vivons est sombre,
Malheur aux nations où sombre
La foi robuste des aïeux !
Malheur aux peuples où l'athée
Lève sa tête révoltée
Pour lancer l'anathème aux dieux.
Malheur aux citées où l'Eglise
Voit ses autels sacrés que brise
L'insulteur pervers et maudit !
C'est la foi qui fait l'âme forte ;
Tout s'écroule quand elle est morte ;
Tout monte quand elle grandit."

LES ECOLES DU MANITOBA

La cause inscrite la premiere sur la liste d'Ontario

La cause des écoles de Manitoba a été appelée lorsque la Cour Suprême s'est réunie mercredi, à 11 heures.

Il y avait sur le banc le juge en chef Strong et les juges Gwynne, Taschereau, Fournier et King. Le juge en chef Strong a fait remarquer que, comme il y avait *quorum*, on pourrait prendre des arrangements au sujet de la cause des écoles du Manitoba. M. Ewart a dit qu'il comparaissait pour les pétitionnaires.

M. Wade a annoncé qu'il comparaissait pour le procureur-général du Manitoba.

Le juge en chef Strong—Vous proposez-vous d'arguer la cause ?

M. Wade—Non, Votre Honneur. Je comparais simplement.

Le juge en chef Strong fait remarquer que la sous-section 37, section 5, chapitre 25, des Cours Suprême et de l'Echiquier, dit que, quand un avocat ne comparaît pas pour arguer la cause, quant à certain intérêt en cause, la cour a le pouvoir, à sa discrétion, de le faire.

En conséquence, la majorité des juges est d'opinion qu'un avocat devrait être nommé pour représenter Manitoba, et la Cour prie, par conséquent, M. Christopher Robinson, le plus vieux avocat pratiquant à ce barreau, de représenter Manitoba. Pour permettre à M. Robinson de préparer la cause, elle sera mise en tête de la liste d'Ontario.

Le juge Taschereau—Je ne concours pas dans cette nomination, je regrette de le dire. Le statut stipule que, quand un avocat ne comparaît pas, la Cour a cette discrétion. Quand un avocat comparaît, je ne pense pas que la Cour ait cette discrétion. La Cour n'a aucun droit de faire la nomination.

M. Wade se met alors à interpréter le statut précité, alors que le juge en chef lui dit que cette question regarde la Cour et non lui.

Le solliciteur général Curran :—Tout en comparaissant pour soumettre le point en litige, je n'ai pas l'intention de prendre part à l'argumentation.

La cause est alors placée en tête de la liste d'Ontario.

La Cour s'occupe ensuite de la cause de la Reine vs. Cimon, qui était sous considération hier quand le tribunal a levé la séance.

L'EDUCATION DES FILLES

Veut-on savoir de quelle façon le grand Napoléon entendait l'éducation des filles ? Voici une note que l'empereur adressait, en 1807, à M. de Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, à propos de l'école d'Ecouen. C'est tout un programme d'éducation. Nos lecteurs pourront en juger par les quelques extraits qui suivent :

" Il faut que l'établissement d'Ecouen soit beau dans tout ce qui est éducation. Gardez vous de suivre l'exemple de l'ancien établissement de Saint-Cyr, où l'on dépensait des sommes considérables et où l'on élevait mal les demoiselles.

" L'emploi et la distribution du temps sont des objets qui exigent principalement votre attention. Qu'apprendra-t-on aux demoiselles qui seront élevées à Ecouen ?

" Il *faut commencer par la religion dans toute sa sévérité*. N'admettez à cet égard aucune modification. La religion est une excellente affaire dans une institution publique de demoiselles. Elle est, quoi qu'on en puisse dire, le plus sûr garant pour les mères et pour les maris.

" Elevez-nous des croyantes et non pas des raisonneuses. La faiblesse du cerveau des femmes, la mobilité de leurs idées, leur destination dans l'ordre social, la nécessité d'une constante et perpétuelle résignation et d'une sorte de charité indulgente et facile, tout cela ne peut s'obtenir que par la religion charitable et douce. Je n'ai attaché qu'une importance médiocre aux institutions religieuses de Fontainebleau, et je n'ai prescrit que tout juste ce qu'il fallait pour les lycées. C'est tout le contraire pour l'institution d'Ecouen. *Presque toute la science qui y sera enseignée doit être celle de l'Evangile.*

" Je désire qu'il en sorte non des femmes très agréables, mais des femmes vertueuses ; que leurs agréments soient de mœurs et de cœur, non d'esprit et d'amusement. Il faut donc qu'il y ait à Ecouen un directeur homme d'esprit, d'âge et de bonnes mœurs ; que les élèves fassent chaque jour des prières régulières, entendent la messe et reçoivent les leçons sur le catéchisme. Cette partie de l'éducation est celle qui doit être la plus soignée.

" Il faut ensuite apprendre aux élèves à chiffrer, à écrire et les principes de leur langue afin qu'elles sachent l'ortographe. Il faut leur apprendre un peu de géographie et d'histoire, mais bien se garder de leur montrer ni le latin, ni aucune langue étrangère. On peut enseigner aux plus âgées un peu de botanique et leur faire un léger cours de physique ou d'histoire naturelle, et encore tout cela peut-il avoir des inconvénients.

" En général, il faut les occuper toutes, pendant les trois quarts de la journée, à des ouvrages manuels ; elles doivent savoir faire des chemises, des broderies, enfin toutes espèces d'ouvrages de femmes.

" Il serait bon qu'elles sussent un peu de cette partie de la cuisine qu'on appelle l'*office*. Je voudrais qu'une jeune fille sortant d'Ecouen pour se trouver à la tête d'un petit ménage, sût travailler ses robes, raccommoder les vêtements de son mari, faire la layette de ses enfants, procurer des douceurs à sa petite famille au moyen de la partie d'office d'un ménage de province, soigner son mari et ses enfants lorsqu'ils sont malades et savoir, à cet égard, parce qu'on le lui aurait inculqué de bonne heure, ce que les gardes-malades ont appris par l'habitude.

" Quant à la nourriture, elle ne saurait être trop simple : de la soupe, du bouilli et une petite entrée. Il ne faut rien de plus.

" Il faut que leurs appartements soient meublés du travail de leurs mains, qu'elles fassent elles-mêmes leurs chemises, leurs bas, leurs robes, leurs coiffures. Tout cela est une grande affaire, dans mon opinion. Je veux faire de ces jeunes filles, des femmes utiles, certain que j'en ferai par là des femmes agréables. Je ne veux pas chercher à en faire des femmes agréables, parce que j'en ferais de petites maîtresses. On sait se mettre, quand on fait soi-même ses robes ; dès lors, on se met avec grâce.

" Les hommes, à la seule exception du directeur, doivent être exclus de cet établissement. Il ne doit jamais en entrer dans son enceinte, sous quelque prétexte que ce puisse être. Les travaux du jardinage doivent être faits par des femmes Mon intention est que, sous ce rapport, la maison d'Ecouen soit une règle aussi exacte que les couvents de religieuses. La directrice même ne pourra recevoir d'hommes qu'au parloir, et si l'on ne peut se dispenser de laisser entrer les parents en cas de maladies graves, ils ne doivent être admis qu'avec une permission du grand chancelier de la Légion d'honneur.

" Je n'ai pas besoin de dire qu'on ne doit employer dans cette maison que des filles âgées ou des veuves n'ayant pas d'enfants ; que leur subordination envers la directrice doit être absolue, et qu'elles ne pourront ni recevoir des hommes, ni sortir de l'établissement.

" Il serait sans doute également superflu de remarquer qu'il n'y a rien de plus mal conçu, de plus condamnable que de faire monter les jeunes filles sur un théâtre et d'exciter leur émulation par des distinctions de classes. Cela est bon pour les hommes qui peuvent être dans le cas de parler en public, et qui, étant obligés d'apprendre beaucoup de choses, ont besoin d'être soutenus et stimulés par l'émulation. Mais, pour des jeunes filles, il ne faut pas éveiller leurs passions et mettre en jeu la vanité, qui est la plus active des passions du sexe."

Nouvelles Religieuses

Mercredi prochain, le 18 courant, sera le 50me anniversaire de l'entrée du R P. H Hudon, recteur du Collège de Saint-Boniface, dans la Compagnie de Jésus.

M. l'abbé Arthur Béliveau, fils de Madame Vve J. B. Béliveau, de cette ville, qui vient d'être ordonné prêtre à Louiseville, Qué., doit partir de Montréal dimanche pour Rome où il s'en va continuer ses études théologiques au Collège Canadien.

M. l'abbé Baillargé, du Collège Joliette, vient d'être nommé curé de Rawdon, comté de Montcalm, en remplacement du R. M. Durivage, nommé curé à Lachenaie.

COLONISATION FRANCAISE

L'honorable Hector Fabre a donné, dans une entrevue, les renseignements suivants sur la colonisation française au Nord-Ouest :

Je suis venu avec M. Foursin-Escande et M. Goupil, fondateur de la Société Foncière du Canada, dont l'objet est d'assister les colons français du Nord-Ouest. Elle a organisé un village français à Wolseley, T. N. O., et l'a nommé Montmartre, et a déjà aidé une trentaine de familles à s'y établir, au nombre de 150 personnes environ. La compagnie leur avance 3,000 francs, remboursables en cinq ans.

Reporter.—L'émigration française au Canada marche-t-elle un peu ?

M. Fabre.—Sans doute. J'ai reçu des demandes de tous côtés. Cet empressement est beaucoup dû à la crise agricole qui sévit maintenant en France. La difficulté est que les paysans ne peuvent disposer de leurs terres à des prix suffisants pour leur permettre de partir. Avec un plus grand nombre de compagnies comme celle dont je viens de parler, l'émigration française au Canada pourrait aller à 20,000 par année. Notez que le gouvernement canadien ne dépense pas un sou pour cette fin en France, et que tout ce qui se fait est l'œuvre des Français eux-mêmes. La présente compagnie a un capital de 100 000 francs, et ses directeurs sont MM. Foursin, Heyman, Charretier et Goupil. Il y a déjà quatre importants établissements au Nord-Ouest. Il y a sur le nombre quelques fils de très bonnes familles, entre autres les fils de Lefebvre Portalis, un ancien député, et de l'écrivain Auguste Nicolas. Un fils de l'amiral de Cuverville travaille à fonder une compagnie à Paris. Nous espérons qu'en démontrant la possibilité de diriger une émigration importante de France au Canada, nous obtiendrons l'assistance du gouvernement et du Pacifique. Nous prétendons que le colon français est le meilleur au monde.

Il en est venu deux ou trois mille l'an dernier au Canada.

FINANCES FEDERALES

Pour le mois de septembre le revenu a été de $3,306,190, et les dépenses de $1,655,303, soit une augmentation sur le mois de septembre 1892, de $22,222 de revenus, et de $50,797 de dépenses. Le rapport comparatif pour le trimestre finissant le 30 septembre est comme suit :

	1892-93	1893-94
Douane	$5,423,830	$5,457,859
Excise	1,983,289	2,014,022
Postes	615,000	635,000
Travaux Publics	1,028,400	1,066,315
Divers	263,967	180,688
Total	$9,314,486	$9,353,884
Dépenses	6,753,946	5,640,947
Surplus	$3,560,540	$3,712,937

Ainsi le revenu a augmenté de $39,398 et les dépenses ont diminué de $112,999, de sorte que le surplus est de $152,397 de plus que dans la même période l'année dernière.

Le 30 septembre la dette publique était comme suit :

Dette brute	$299,812,562
Actif	60,363,280
Dette nette	$239,449,282
Dette nette, 30 juin	241,679,973
Diminution en trois mois	$ 2,230,631

LA CALIFORNIE

Nous trouvons dans nos échanges le paragraphe suivant :

La Californie est, comme on le sait, un curieux pays sous le rapport du climat. Nous ne parlons pas de San Francisco où l'on grille souvent le midi, sauf à frissonner légèrement le soir et à avoir les oreilles gelées le matin, mais de l'intérieur. Pendant que certains de nos amis nous assurent qu'on est cuit tout vif dans les vallées du San Joaquin, il paraît que dans les environs de la baie de Humboldt, on gèle. Les guerriers du second régiment d'infanterie de San Francisco et les compagnies du Nord qui s'y sont jointes pour camper à Eureka, souffrent du froid, paraît il, et la température est si basse que plusieurs d'entre eux ont déserté.

RESTONS AU PAYS

Nous lisons dans le *Courrier de St-Hyacinthe* du 5 courant :

Nous cueillons dans un journal français de Lowell, le *National*, quelques renseignements que nos compatriotes feraient bien de considérer attentivement avant de se diriger vers le pays de cocagne tant prôné !

" Des avis annonçant la réduction de gages ont été placardés dans plusieurs manufactures, y compris le Lawrence et le Merrimack, où tous les employés ont reçu des circulaires se rapportant à la réduction qui est de 8 à 10 pour cent.

" Un fileur, de la manufacture du Massachussetts disait que, pour le fil No. 12, il était payé 31.4 cents par échevaux, et qu'après la réduction annoncée, il ne recevrait que 28.4 cents ou environ 8 pour cent.

" Dans différents départements du Lawrence—surtout dans la Hosiery—et du Merrimack, les ouvriers protestent contre la réduction et il n'y aurait rien d'étonnant que les mécontents se missent en grève avant longtemps.

" Les ouvriers employés à la fonderie de la Lowell Machine Shop ne travaillent que cinq jours par semaine.

Au Canada, ajoute un confrère, le travail est régulier, abondant ; les grèves ne sont pas rares, mais absolument nulles. Aux Etats-Unis, le travail est intermittent et les grèves nombreuses.

Reste la question des salaires ; or, le *National* nous apprend qu'un ouvrier fileur, travaillant à plein temps, ne peut gagner que $9.82 par semaine.

Est-ce la peine d'émigrer ? Evidemment non ; l'ouvrier au Canada peut trouver au pays du travail plus régulier et mieux rétribué.

ILS S'EN REVIENNENT

Sous ce titre, nous lisons dans le *Courrier de Saint Hyacinthe* du 30 septembre :

Tous les jours on annonce le retour, des Etats-Unis, d'un grand nombre de familles canadiennes. Voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du *Sorelois :*

Plusieurs familles canadiennes venant des Etats-Unis sont arrivées la semaine dernière dans le comté de Richelieu.

Trois de ces familles sont de la paroisse de Saint-Ours : les familles Israël Dupré, Pierre Plouf et Maxime Désorcy.

A leur passage à Sorel, ces messieurs nous ont dit que la crise aux Etats-Unis se fait sentir depuis le printemps dernier par une diminution de gage et un surcroît de travail.

Ils nous ont affirmé qu'ils sont nombreux les canadiens qui voudraient revenir au pays, mais qui ne le peuvent pas, faute d'argent.

Du *Courrier du Canada :*

La crise ne paraît pas diminuer aux Etats-Unis, s'il faut en juger par le nombre des canadiens qui continuent de revenir.

Nous en avons vu hier à la porte de l'église, à Lévis, qui reviennent prendre leurs terres, bien contents d'avoir eu de quoi payer leur billet de passage.

Plusieurs n'ont point cet avantage. Un conducteur du Grand-Tronc nous disait la semaine dernière, qu'à son dernier voyage, il avait débarqué plusieurs familles à Saint-Agapit dans un état de dénuement presque complet. Elles s'accordent à dire que plusieurs autres familles seraient revenues comme elles, si elles avaient pu payer leur passage.

Un jeune Drapeau, de Harlaka, alléché par les écrits des journaux, remettait sa terre à sa mère, il y a trois semaines, et partait pour les Etats-Unis. Il est revenu la semaine dernière presque en pleurant et s'en est allé travailler chez son beau-père à Sainte-Claire.

Celui là est guéri des Etats Unis.

Et dans une édition subséquente, le même journal dit :

Les journaux libéraux ont beau vouloir atténuer l'énorme mouvement de rapatriement qui se fait depuis quelques mois, il n'en reste pas moins vrai que de nombreuses familles canadiennes traversent tous les jours la frontière américaine pour revenir dans leur pays natal. Un grand nombre d'autres aimeraient à suivre cet exemple, mais ils n'en ont pas les moyens, et nous allons en donner la preuve immédiatement.

Mercredi matin, deux familles du nom de Fortin et Moreau, sont arrivées de Fitchburg, Mass., où ils ont passé dix ans, et sont parties aussitôt pour le lac Saint-Jean par la voie ferrée. Elles ont avoué à MM. Desbarats et Stafford, agents d'immigration, que la grande moitié des canadiens crèvent actuellement de faim aux Etats-Unis et que la plupart d'entre eux voudraient bien revenir au pays, mais qu'ils n'en ont pas les moyens. Ces paroles sont textuelles.

100 FAMILLES

Le rapatriement a pris des proportions vraiment consolantes dans le district de Saint-Hyacinthe. Il nous suffira de donner les chiffres du Bureau de la douane pour avoir une idée.

Ainsi, dans le mois de septembre, CENT FAMILLES, revenues des Etats-Unis, se sont inscrites à notre Bureau des douanes.

Ces gens sont décidés de travailler sur leurs terres qu'ils ont eu le malheur d'abandonner pour ces Etats de malheur.

Compatriotes, soyez les bienvenus !—*Courrier de St-Hyacinthe.*

L'ABUS DU CREDIT

Nous lisons dans le *Pionnier* de Sherbrooke du 14 septembre :

Les hommes sérieux étudient naturellement les causes de la terrible crise aux Etats-Unis.

Les journaux de la grande république publient les écrits remarquables à plus d'un titre sur ce sujet d'une si inquiétante actualité.

A côté des écrivailleurs du parti qui ne cherchent dans la dépression commerciale qu'une occasion de faire du capital politique et de nourrir leurs vulgaires ambitions, on voit des économistes qui envisagent la situation avec impartialité et cherchent à l'analyser avec un sincère amour de la vérité.

Plusieurs écrivains, et des plus distingués, attribuent le désordre à l'abus du crédit.

L'auteur d'une lettre dont le Sénat vient d'ordonner la publication, constate qu'en septembre dernier le total de la dette nette des particuliers aux Etats-Unis se montait à 19,700 millions de piastres, étant une augmentation de 13,000 millions en dix ans.

Suivant cet économiste, la prospérité ne sera pas rétablie sans une modification dans cet état de choses. Il faudrait réduire cette dette d'au moins mille millions pour commencer à refaire l'équilibre. Ce document signale le fait que le montant des obligations hypothécaires, dans 21 Etats seulement, est de 4,547 millions.

L'abus du crédit n'est malheureusement pas limité aux Etats-Unis.

Nous commettons notre large part d'excès en Canada.

A part nos gouvernements et nos corporations municipales, qui sont allés bien dans la voie des dettes, les particuliers ne l'ont pas toujours évitée avec la prudence voulue.

Il est certain que notre peuple en général porte un fardeau bien trop lourd, par suite de la tendance universelle à vouloir escompter l'avenir.

L'abus du crédit fait un tort immense dans nos campagnes. Il est aussi le fléau de notre commerce et la source évidente du malaise que l'on déplore un peu partout.

NAISSANCES

BOURQUE—En cette ville le 8 courant, l'épouse de M. Avila Bourque, un garçon.

MONDOR—En cette ville, le 7 courant, l'épouse de M. François Mondor, une fille.

VILLE DE ST. BONIFACE.

MODÉRÉ BRUNETEAU
vs.
MADAME BUSHBY.

En vertu d'un mandat de saisie (distress warrant), à moi adressé, je vendrai, par encan public, le 21 d'Octobre courant, à 2 heures de l'après-midi, tous les meubles et effets saisis en cette affaire, consistant en un poële et son tuyau, tables, couchettes, coffres, etc., etc. Conditions : — Argent comptant.

Saint-Boniface, 10 Octobre 1893.

L. CHÉNIER, Bailli.

Choses et Autres

Madame Leacock, épouse de notre concitoyen, M. E. P. Leacock, est morte la semaine dernière au milieu des siens à Toronto. Madame Leacock avait laissé Saint-Boniface il y a quelques mois, souffrant déjà du mal qui l'a emportée, la consomption. M. Leacock reste avec trois enfants. Nos condoléances.

La législature de Québec se réunira le 7 novembre pour la dépêche des affaires.

Ces jours derniers, à Saint Barthélémy, une jeune fille de 14 ans s'est fait dévorer par un ours en allant chercher les vaches près du bois; comme elle retardait de revenir au logis, ses parents furent pris d'inquiétude et se dirigèrent vers le bois où ils trouvèrent son corps inanimé et encore tout sanglant.

Le plus grand polisson de l'Europe.—En 1867, Bismark était à Paris. Dans un salon parisien se trouvait en visite un diplomate anglais, lorsque l'enfant de la maison culbuta un guéridon: "Petit polisson!" lui criait sa mère. Le lord, un peu surpris par ce mot, demanda ce qu'il signifiait. La jeune femme, assez embarrassée de son incartade, répondit en riant que petit polisson était un enfant de beaucoup de malice et d'intelligence. L'instant d'après, M. de Bismark entra et l'Anglais lui fut solennellement présenté. "M. de Bismark, dit celui-ci avec un salut révérencieux, je sais comme tout le monde que vous êtes le plus grand polisson de l'Europe!"

MORT DE M. ALPHONSE JEAN

La famille de M. François Jean, marchand de cette ville, pleure un de ses membres, Alphonse, l'aîné des enfants, décédé dimanche soir, à l'âge de 29 ans, 3 mois et 13 jours. Cette mort venant quelques mois après celle de la Révérende Sœur Jean, des Sœurs de la Charité, de cette ville, porte des coups encore plus douloureux. Si les sympathies les plus vives de la part de toute notre population peuvent amoindrir une profonde affliction et consoler en quelque chose, elles n'ont point manqué à la famille Jean, et nous nous faisons l'écho de tous en les lui réitérant.

LES FUNÉRAILLES.

Le service funèbre a eu lieu à la cathédrale ce matin. Un imposant cortège escorta la dépouille mortelle depuis la résidence de M. Jean.

La Fanfare Indépendante de Saint-Boniface, dont le défunt avait été un des fondateurs, précédait le corbillard, jouant une imposante marche funèbre.

Le deuil était conduit par M. Jean, père, et ses trois fils, Emile, Joseph et Stanislas.

Les porteurs étaient MM. Alexandre LaRivière, Henri Chabot, Richard Bourbeau, Jos. F. Prud'homme, A. J. H. Dubuc et Henri Royal.

L'église était littéralement remplie. Nos principaux citoyens tant de Winnipeg que de Saint-Boniface étaient présents. Parmi les membres du clergé nous avons remarqué les Rév. Pères Drummond et Paré, S.J., et MM. les abbés Cherrier, Cloutier, Lajeunesse, Lemieux, Brindamour et Daignault. Les universitaires du Collège, les élèves du Pensionnat, de l'Académie Provencher et de l'orphelinat étaient aussi présents.

M. l'abbé Messier, curé de la cathédrale, officiait, assisté de M l'abbé Leurret comme diacre et de M. l'abbé Lavigne comme sous-diacre.

M. Salé était à l'orgue et M. L. N. Bétournay conduisait le chœur. Le service a été des plus imposants.

Après l'absoute, le corps a été transporté à sa dernière demeure en face de la cathédrale.

R. I. P.

CONDOLEANCES

A une assemblée spéciale des membres de la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface, tenue le 9 courant, sous la présidence de M. L. J. A. Lévêque, président, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Proposé par MM. Paul Salé, directeur, et O. Manseau, appuyé par MM. H. Despars et Geo. Lévêque,

Que les membres de la Fanfare ont appris avec une profonde douleur la mort de M. Alphonse Jean, qui était un des plus dévoués à leur organisation. Agréé.

Proposé par MM. L. D. Senez et A. Bédard, appuyé par MM. E. Lévêque et W. Allaire,

Que par respect pour la mémoire du regretté défunt, les membres de la Fanfare assistent en corps à ses funérailles. Agréé.

Proposé par MM. L. D. Senez et Jos. Mager, appuyé par MM. S. Milord et J B. Leclerc,

Que copie de ces résolutions soit transmise à la famille du regretté défunt, avec l'expression de la plus profonde sympathie des membres de la Fanfare dans la perte douloureuse qu'elle vient de subir, et que les dites résolutions soient adressées au journal *Le Manitoba*, avec prière de publier.

MÉDÉRIC CYR,
Secrétaire,
F. Ind. de Saint-Boniface.

10 octobre 1893.

PERSONNEL

Sont passés parmi nous, lundi, en route pour les côtes du Pacifique, M. Henri Barbeau, gérant de la Banque d'Epargne de la cité de Montréal, M. Moncel, administrateur de la succession Masson, à Montréal, et M. Brunet, tout récemment encore gérant de la Banque Nationale à Montréal, et qui a demandé sa retraite pour cause de maladie.

M. Eucharistе Perrault dit Morin, de Sainte-Anne des Chênes, est à l'Hôpital de Saint-Boniface dans une condition des plus critiques. Ses chevaux ayant pris le mors aux dents, il tomba en bas de son wagon et se brisa l'épine dorsale.

Melles Amélia Jean et Georgienna Bélanger sont revenues lundi de leur promenade à Chicago et en province de Québec.

M. J. H. Lavoie, de Saint-Eustache, Man., est gravement malade. Il est sous les soins de M. le Dr Lambert.

M. J. A. Poisson, régistrateur, d'Arthabaskaville, et M. J. O. Bourbeau, marchand, de Victoriaville, sont au milieu de nous depuis lundi, en voyage d'agrément.

M. Bourbeau est le père de M. Richard Bourbeau, le populaire marchand de Winnipeg.

M. Poisson est notre poète canadien dont les productions sont si avantageusement connues.

Ces deux messieurs nous ont fait le plaisir d'une visite à nos bureaux.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 25 septembre.

Présents: Son honneur le maire et MM. les conseillers Gaudaur, Gauvin, Lamontagne, McAnnany, Lavoie, Lauzon et Lambert, ce dernier sur la fin de la séance seulement.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, diverses communications sont lues.

Déposés sur la table: un rapport du surintendant des travaux, montrant les travaux faits du 9 au 18 septembre, et le coût tel qu'indiqué sur la feuille de paie No. 14, $84.75; un autre rapport du même montrant les travaux faits aux chemins, ponts et trottoirs durant la dernière saison; deux états, l'un de l'Académie Provencher et l'autre du Pensionnat des Sœurs de la Charité, dondant le nombre des élèves et institutrices et autres renseignements; le rapport d'audition supplémentaire de M. Eugène Paradis; une pétition de 31 citoyens, demandant que M. Léon Chénier soit nommé chef de police.

Sont présentés et adoptés: le 7me rapport du comité des finances, recommandant d'adopter le rapport supplémentaire de M. Paradis et de lui payer $10 seulement pour son audition du 1er janvier au 10 mai derniers; le 7me rapport du comité des travaux publics, recommandant le paiement de la feuille de paie No. 14; le 6me rapport du comité de police et feu, recommandant de continuer M. Léon Chénier dans ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

Les règlements suivants sont passés:—No. 116, pour fixer le taux de des taxes pour cette année; les taux sont les mêmes que ceux de l'an dernier; No. 115, pour ouvrir l'avenue Linden à travers les lots Nos. 91 et 92; No. 117, pour établir un tarif de frais dans les cas de saisie pour taxes, subit ses 1ère et 2ème lecture.

La 3ème lecture du règlement No. 114 pour abroger le règlement No. 64 est proposée, mais rejetée sur la division suivante:

Pour:—Gaudaur et Gauvin.

Contre: — Lambert, McAnnany, Lavoie, Lamontagne et Lauzon.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Lamontagne:—Le conseiller Lambert, sur une question à lui posée par le conseiller Gaudaur, relativement au rapport demandé aux commissaires d'écoles, ayant répondu: "Ce n'est pas l'affaire du conseiller Gaudaur," nous désirons affirmer que nous avons le droit de faire une semblable question en vertu de la clause 117 de l'Acte des Ecoles.

Votent en faveur:—Lavoie, Lamontagne, Gaudaur et Gauvin.

Contre:—Lambert, Lauzon et McAnnany.

Et la séance est ajournée à jeudi, le 28 septembre.

Chronique Locale.

—Le 1er numéro de la 23me année d'existence de notre journal.

—L'étal de M. J. B. Lauzon a été transporté sur sa propriété en face de la boutique de forge de M. Buron.

—M. Jos. Samson a acheté une terre à Kildonan, côté est de la rivière Rouge. Sa propriété, etc., est à vendre.

—M. Nap. H. Houde ayant vendu son magasin de grains à M. Adolphe Turner, désire informer tous qui lui doivent de bien venir règler sans délai.

—Congé de sortie au Collège, mardi, à l'occasion de la fête du R. P. H. Hudon, recteur. Dans la soirée, les élèves donneront une séance dramatique et musicale.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce nouvelle de M. J. F. Prud'homme. L'inventaire est terminé et l'on se procure des marchandises à très-bas prix.

—"De Québec à Victoria," le dernier ouvrage de l'hon. juge Routhier, est en vente chez M. M. A. Kéroack, volume de 392-in-8. Très bien imprimé. Pxix $1.00. 4i

—Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Saint-Boniface accusent, avec beaucoup de reconnaissance, réception d'un chèque de $101.07, le tiers de "Picnic of the Winnipeg Caterers," de 3 paires de couvertes de laine de MM. Robinson & Cie, d'un précieux "Souvenir historique de la ville de Montréal," adressé par les Forestiers Catholiques de Saint-Boniface, et d'une série des "Missions Catholiques illustrées," donnée par M. A. McGillis.

—Avis à ceux qui ont des emplètes d'automne et d'hiver à faire de ne pas oublier que M. J. F. Prud'homme vous vendra toutes les marchandises dont vous avez besoin à des prix défiant toute compétition

—Le 23 octobre courant, à 2 hrs de l'après-midi, la ville vendra à l'encan la plus grande partie des abris ou étables qui se trouvent sur le terrain de l'exposition, ainsi que les tuyaux en fer et la vieille couverture en ferblanc de la bâtisse principale. La vente se fera sur les lieux mêmes et pour argent comptant. Les étables seront vendues par sections d'environ 50 pieds.

—Pour vos emplètes d'automne et d'hiver, allez chez M. J. F. Prud'homme, et vous serez satisfaits de vos achats. Tout se vend à très-bon marchés.

—Les affaires, nous dit M. Lemieux, sont bonnes depuis sa succession à la maison Anderson & Lemieux, et il espère qu'avec l'assortiment varié de marchandises de premier choix, acheté des meilleurs manufacturiers de l'est, de faire le centre le plus avantageux de la ville pour les personnes de langue française. M. Lemieux possède certainement un des stocks les mieux assortis de la ville, tout y est rangé avec goût et le coup d'œil est magnifique

—M. F. E. Verge, donne avis aux citoyens de Saint-Boniface et au public en général, qu'il a vendu son établissement de marchandises sèches, hardes et chaussures à M. J. F. Prud'homme.

M. Verge profite de l'occasion pour remercier cordialement ses nombreuses pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu et espère qu'ils voudront bien continuer leur patronage à celui qui lui succède.

Comme M. Verge doit partir sous peu, il prie ceux qui lui sont endettés de vouloir bien règler leurs comptes au plus tôt.

A Propos d'Agriculture.

SOINS À DONNER AUX VACHES LAITIÈRES EN AUTOMNE

Lorsque les pluies et les vents froids commencent à se faire sentir à l'automne, il est important de ne pas les faire pâturer d'une manière régulière, mais de couper l'herbe, c'est-à-dire les regains, pour les leur faire consommer à l'étable ou dans la basse-cour ; par ce moyen, il y aurait économie de plantes fourragères, et les pâturages n'éprouveraient pas les dommages parfois assez considérables causés par le piétinement des bestiaux. Par ce traitement, il n'y aurait guère de diminution dans le rendement en lait.

Lorsque le temps de la stabulation sera arrivé, c'est-à-dire qu'il faudra nourrir les vaches au sec, le cultivateur devra faire en sorte que la nourriture donnée aux vaches laitières soit de bonne qualité et donnée en quantité suffisante. Sans ces deux conditions, ce serait en vain qu'il faudrait s'attendre à réaliser un bénéfice.

Les plantes fourragères échauffées, rouillées, mal récoltées, poudreuses, comme les balayures de granges qui ne sont que les balles des grains mêlées de poussière, nourrissent mal, donnent peu de lait, de mauvaise qualité et sont la source de nombre de maladies.

Parmi les plantes fourragères, celles qui conviennent mieux aux vaches laitières sont les plantes dont les tiges sont moins dures, car elles digèrent bien moins que celles qui sont dures et par conséquent elles donnent moins de lait. On peut leur donner aussi les pailles d'orge, d'avoine ; les pailles de blé, lorsqu'elles sont fourrageuses, celle des pois ; des fèverolles ; l'orge cru ou bouilli, ce qui est préférable ; le son, les recoupes, les criblures, etc.

Il est avantageux de mêler une partie des substances que nous venons d'indiquer avec des plantes-racines et de les faire cuire à la consistance de bouillie plus ou moins claire.

Il est de l'intérêt du cultivateur de bien nourrir les vaches laitières, parce qu'une qui est bien nourrie rapporte plus que deux qui sont mal nourries ; ce n'est pas moins un abus que de les nourrir trop, car elles engraisseraient et donneraient moins de lait ou cesseraient absolument d'en donner.

LES FLEURS D'APPARTEMENT

Quelques conseils aux amateurs de fleurs d'appartement :

N'empotez que des jeunes plantes, celles qui n'ont pas fleuri durant l'été, si vous voulez avoir beaucoup de fleurs durant l'hiver ; n'empotez généralement que des pots de moyenne grandeur, plutôt petits que grands. La plupart des plantes d'appartement ne fleurissent que lorsqu'elles ont rempli de leurs racines le pot où elles sont ; si le pot est grand la plante fera beaucoup de bois et peu de fleurs. Pour obtenir une réussite certaine dans l'empotage de vos plantes, drainez bien vos pots au moyen de morceaux de pot brisé, de petits cailloux, etc. ; quelques plantes veulent que les pots dans lesquels on les empote soient remplis jusqu'au tiers de morceaux de pot, de petits cailloux ou autres débris. Tassez fortement la terre autour des racines des plantes que vous empotez pour en exclure l'air autant que possible ; le meilleur moyen d'arriver à ce but c'est de plonger, après l'empotage, les plantes dans une cuvette remplie d'eau et de les y laisser pendant quelques minutes. L'eau chassera complètement l'air des pots et la reprise des plantes sera plus certaine. Laissez reposer toutes les plantes que vous avez empotées durant quelques semaines ; au bout de ce temps, quand la reprise est parfaite, soignez-les, nourrissez-les au moyen de fertilisants spéciaux. De tous ces fertilisants, je citerai particulièrement *The Excelsior Fertilizer* qui n'a pas d'odeur, qui s'emploie sans danger pour les plantes et qui est d'une très grande efficacité. Je m'en sers depuis plusieurs années et j'en suis parfaitement satisfait. Ce fertilisant se vend chez tous les grainetiers.

LE LAIT ET LES FORTES ODEURS

Des expériences prouvent à l'évidence que le lait absorbe plus ou moins fortement les odeurs du milieu où il se trouve. Par ces expériences, l'on s'est convaincu que l'huile de charbon, la térébenthine, les oignons, la fumée de tabac, le poisson gâté, etc., pénètrent fortement le lait de leur odeur respective, tandis que l'ammoniaque, le chloroforme, la créosote, l'urine en putréfaction, etc., n'agissent pas aussi fortement sur le lait.

Dans tous les cas, il ne faut pas que jamais le lait soit mis dans un milieu où il y a des odeurs fortes, car il les absorbe plus ou moins. Ce conseil doit surtout s'appliquer dans le cas où il y a de la maladie dans une maison et d'où il s'échappe des miasmes délétères ; le lait alors peut prendre ces germes morbides et communiquer la maladie aux personnes en santé ; non-seulement le lait peut absorber les microbes nuisibles, mais il leur offre un des milieux les plus favorables à leur multiplication.

L'EXPÉRIENCE A TOUJOURS SON PRIX

Il vaut mieux s'instruire par le malheur des autres que par le sien propre. Si, cependant, le malheur d'autrui n'est pas suffisant pour nous faire changer de conduite, il est bon alors qu'une rude expérience personnelle nous fasse rentrer en nous-même et nous convainque que nous ne sommes pas dans le vrai chemin.

Cette vérité trouve tous les jours son application en agriculture ; les meilleurs cultivateurs sont généralement ceux qui ont acquis de l'expérience à leurs dépens. L'expérience a toujours son prix ; plus elle coûte cher, plus elle est efficace.

Il est difficile de faire admettre à un cultivateur routinier qui a une mauvaise récolte que la cause de cette maigre récolte dépend de lui. Montrez-lui la récolte du voisin qui est magnifique, notre routinier persistera à mettre la cause de son insuccès sur sa mauvaise chance, sur la lune, sur le chaud ou le froid, sur l'intempérie de la saison, etc., sans jamais s'en prendre à lui-même. C'est bien le cas de dire qu'il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Si l'on en croit certains journaux, les oranges seront à fort bon marché dans quelques années. D'après des données assez certaines, ils calculent que les orangers maintenant plantés en Amérique rapporteront dans cinq ou six ans trente millions de boites d'oranges ; comme il ne s'en consomme aujourd'hui que onze millions de boites annuellement, il faudra trouver un débouché pour les dix-neuf autres millions de boites.

DEUX BONNES RECETTES

Voici encore une recette pour conserver les œufs :

Prenez deux morceaux de chaux en pierre de la grosseur du poing ; jetez sur cette chaux deux gallons d'eau chaude, commencez par verser l'eau sur la chaux en petite quantité jusqu'à ce que celle-ci soit éteinte ; alors jetez dans le vase qui contient votre chaux le reste de vos deux gallons d'eau, laissez reposer cette eau de chaux jusqu'au lendemain. Avant d'y déposer vos œufs, brassez bien, et ne mettez dans cette eau de chaux que des œufs frais et nullement endommagés. Il est préférable pour chauler les œufs de prendre des vaisseaux de grandeur moyenne, ils sont plus portatifs et plus vite remplis. Remplissez vos vases d'eau de chaux à mesure que celle qui recouvre vos œufs s'évapora. Les œufs chaulés pour plusieurs fins culinaires sont aussi bons que les œufs frais.

Les vaches laitières ont souvent les trayons crevassés et partant sont très sensibles lors de la traite ; un des meilleurs moyens que l'on connaisse pour guérir ces crevasses, c'est la melasse commune ; vous enduisez après chaque traite les trayons malades d'une légère couche de melasse, et au bout de quelque temps le mal aura disparu comme par enchantement.